

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 juillet à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 26 juin 2025

Etaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, M. Victorien LACHAS, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, Mme Siham FOURSANE, Mme Natacha EUSEBE, M. Karim DAOUDI, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

M. PARENTY donne procuration à Mme SYLVAIN
Mme BENICHOU donne procuration à M. LACHAS

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Mme FIDI a quitté la séance à 22h05 et donné procuration à M. LANTERI

Mesdames CALABRE, EUSEBE, FAUQUEUR et Messieurs DAOUDI, GABIRON, ROUZIOU ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250702-1-3-07-2025-DE
Date de télétransmission : 07/07/2025
Date de réception préfecture : 07/07/2025

Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de séance.

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.3/07/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.3 Emprunts

OBJET : CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA VILLE ET ERIGERE – OPERATION DE REHABILITATION DE 77 LOGEMENTS A LA RESIDENCE DES BOULINGRINS SISE 1/13-2/14 PLACE DU FABLIAU, 44-97 RUE DU VOYAGE, 29-37/62-68 RUE DES SARMENTS A VAUREAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des finances et de la commande publique,

VU la délibération n° 1.2/07/2025 du Conseil Municipal du 2 juillet 2025 accordant sa garantie à hauteur de 100% de l'emprunt contracté par ERIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'opération de réhabilitation de 77 logements à la résidence des Boulingrins, pour la somme de 5.722.798 €,

VU la proposition de convention de réservation de logements pour cette opération,

CONSIDERANT la proposition de convention de réservation de logements liée à la garantie du contrat de prêt n° 171380,

CONSIDERANT la contrepartie relative à la réservation de logements octroyée par ERIGERE à la commune de Vauréal, accordée dans le cadre de la garantie de cet emprunt, et détaillée ci-après :

| Convention de droits de suite (DS) en droit unique (DU) | Nombre de DS x durée moyenne restante des DS x Taux de rotation |
|--|---|
| Nombre de DS | 15 |
| Durée moyenne restante en années des DS incrémentée de 5 ans | 25 |
| Taux de rotation de l'EPCI | 6,39% |
| Nombre de DU | 24 |

CONSIDERANT la présentation de ce point faite aux membres de la commission des Finances en date du 23 juin 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER dans le cadre de la garantie d'emprunt contracté par ERIGERE afin de permettre la réhabilitation de 77 logements à la résidence des boulingrins, l'octroi, de 15 droits de réservations convertis en flux, qui génèreront 24 droits de réservation supplémentaires, sous forme de droits uniques,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention de réservation de logements conclue entre la commune et ERIGERE en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée dans le cadre de l'opération de réhabilitation de 77 logements à la résidence des Boulingrins.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux délégataires et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.